

Commune d'Anderlecht

Service de l'Urbanisme

Rue Van Lint, 6

B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 27/09/2024

N/Réf. : AND20328_731_PU
Gest. : MB
V/Réf. : Dossier 53345
Corr. : Geoffrey DE LATTE
NOVA : 01/XFD/1947014

ANDERLECHT. Rue de la Tarentelle, 12
(= zone de protection du site classé du Scheutbos)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: réaménager un immeuble de rapport + créer un logement au 3ème étage
Demande de la Commune du : 16/09/2024

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

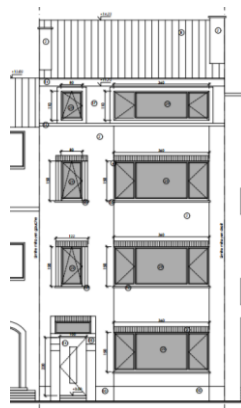
En réponse à votre courrier du 16/09/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 25/09/2024, concernant la demande sous rubrique.



Façade avant @Google Street View



Façade arrière @Google Street View



Façade avant. Situation projetée. Image tirée du dossier



Façade arrière. Situation projetée. Image tirée du dossier

Les interventions projetées n'auront pas d'impact sur les vues vers et depuis le site classé du Scheutbos et constituent une amélioration de la situation existante. La CRMS recommande toutefois l'utilisation du bois également pour les menuiseries en façade arrière.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; gdelatte@anderlecht.brussels